



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM mixte, l'objectif de Talence Optimal est d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice composite 50% de l'indice CAC 40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'€STER capitalisé sur la durée de placement recommandée. L'objectif est de participer à la hausse des marchés actions, tout en limitant l'exposition aux risques de ces marchés en période de baisse.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 100% pour les actions et de 0% à 100% pour les titres de créance et instruments du marché monétaire) via des titres en direct et des instruments financiers à terme. L'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée, une répartition proche de celle de l'indice composite. Le gérant construit son portefeuille selon un processus d'investissement qui se compose d'une allocation d'actifs, d'une approche sectorielle et d'une sélection de titres.

L'exposition au risque action est comprise entre 0% et 110%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres assimilés éligibles au PEA émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays de la zone Euro (majoritairement sur le marché français), de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations). Dans la limite de 20%, le fonds peut être exposé sur Euronext Growth ; dans la limite de 10%, le fonds peut être exposé sur le Euronext Access ; l'exposition globale sur les marchés de type non réglementés Euronext Growth et Euronext Access est limité à 30%.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro (principalement français) sans contrainte de répartition dette publique/dette privée, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs. Le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (de 0% à 25%) et en obligations à haut rendement (de 0% à 10% maximum). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 100%.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque action, et en exposition/couverture pour le risque taux, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

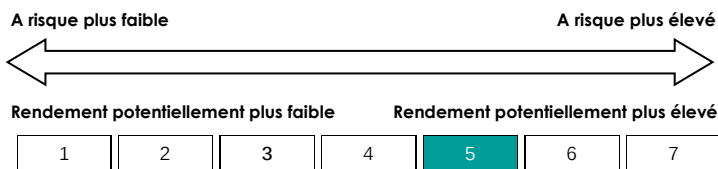
Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPCVM ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.40%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice composite 50% du CAC40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de €STER capitalisé, sous condition que le fonds enregistre une performance positive**.
	Montant facturé au titre du dernier exercice : Néant

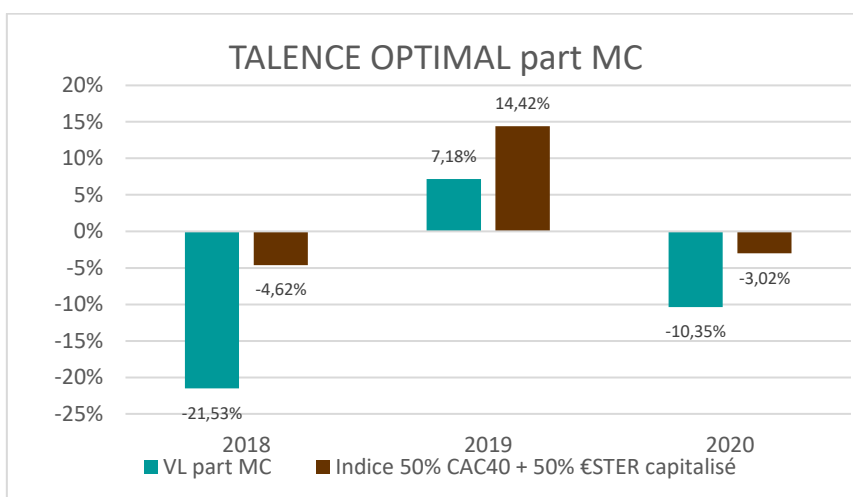
* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/08/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.talencegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** Première période de référence : du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, sauf les éventuels frais d'entrée ou de sortie.

Elles ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et dividendes réinvestis pour l'indice composite composé à 50% de l'indice CAC 40 Net Total Return + 50% de l'€STER capitalisé.

La part a été créée le 28/09/2017.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche - 75008 Paris ou sur le site www.talencegestion.fr ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/10/2021.